

adhérer à sa thèse, G. Kurth tente de nous faire croire que Ambra désignerait un village dont les limites se confondraient avec celles de la commune d'Amberloux, à la mode du XX^e siècle³⁷). Personne ne le croira. On remarque même que la «Vita Beregisi» ne dit pas *villa arduennensis*, mais *saltus*. Le centre de ce *saltus* ne devait pas être éloigné de la région la plus habitée et cultivée. Or Amberloux, on le sait par les fouilles qui y ont été pratiquées, fut à l'époque gallo-romaine un lieu d'important habitat. Il est proche de Porcheresse et de Lavacherie. Il est tout proche aussi de Aviescourt. M. Vannérus a vu dans ce nom de lieu le siège d'une vieille (vies) cour. Il a émis l'hypothèse que ce lieu aurait bien pu avoir été le siège de la *curia arduennensis*. C'est en effet bien possible. Et cela apporte à Ambra, *caput fisci*, une confirmation impressionnante.

Comment est-il possible de supposer qu'un moine du XI^e siècle aurait pu camper un *fiscus* imaginaire en un lieu où historiquement il avait toute chance de s'être trouvé. La «fable», ce n'est pas Lambert-l'Aîné qui l'a inventée.

Au IX^e siècle, il est vrai, ce *caput fisci* ne se trouvait pas parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Hubert. Mais on sait par les données de l'histoire que les églises, particulièrement en Lotharingie ont été laïcisées entre-temps. Nous pensons avoir montré en quoi ont consisté ces laïcisations³⁸). Il était fatal dans ces conditions que l'abbaye perdît le siège et l'organe de sa *potestas* allodiale, sa juridiction, sa *curia*. Le comportement des avoués d'églises ont été pour celles-ci une autre manière d'être dépouillées à la même époque déjà³⁹). Enfin il y eut la ruse des fausses précaires seigneuriales⁴⁰) par lesquelles les monastères ont été privés de leurs seigneuries allodiales. Tout cela, c'est l'histoire qui nous l'apprend et, pour ce qui est du cas de l'abbaye de Saint-Hubert spécialement, le «Cantatorium» le confirme⁴¹). Etait-il donc

³⁷) Sur ce point, on reverra F. Rousseau, o. c., p. 240 et J. Vannérus, o. c., p. 503 suiv. Ces deux auteurs estiment que cette très ancienne paroisse avait à l'origine une étendue énorme, de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'hectares.

³⁸) J. Balon, *Ius Medii Aevi*, 1. 2, en se servant du Diction. v^o laïcisation.

³⁹) Ibid., v^o advocatus.

⁴⁰) Ibid., vis precaria, précaire.

⁴¹) Saint-Hubert 2, p. 5. — Saint-Hubert 1, n^o 4: (a. 817). *Harum possessionum maxima pars huic ecclesie iamdiu deperiit, non solum violentia saecularium, sed etiam episcoporum leodiensium.*